

Lettre-circulaire du 5 décembre 1980 relative aux matériaux au contact des denrées alimentaires

Cette lettre-circulaire, publiée après avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, limite l'emploi dans les matériaux au contact des denrées alimentaires du butylhydroxytoluène (BHT) jusqu'à sa suppression totale (lettre-circulaire du 20 juillet 1979).

Les matériaux pour lesquels le BHT semble indispensable et non substituable pour le même rôle technologique devront subir des essais de migration spécifique.

Mots-clés : additif ; restriction d'emploi ; BHT ; effet technologique ; essai de migration spécifique ; substance (ré)évaluée

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):